

Compte rendu du SE UNSA de la CAPD du 13 mai 2011

A l'ordre du jour : le mouvement départemental + Questions diverses

En réponse à la déclaration du SE-Unsa (voir en pj) et à ces questions diverses sur le temps partiels, le détachement et la disponibilité, l'inspecteur d'académie précise: L'IA dit avoir été trop optimiste l'année dernière au sujet des postes pour la rentrée 2011., Il s'aperçoit aujourd'hui que le département risque de manquer d'enseignants en septembre. Aux titres du mouvement, des détachements et des disponibilités, 700 personnes seraient sorties du département en 2010.

Commentaire du SE Unsa: C'est ce pourquoi l'IA se montre avare et refuse temps partiels, disponibilités et détachements. Les collègues subissent donc une nouvelle fois de plein fouet la politique gouvernementale de suppression de postes, de réduction des prochains recrutements d'enseignants.

Alerté par le SE Unsa 93, Christian Chevalier, secrétaire général du SE Unsa est intervenu à deux reprises dés le 2 et 10 mai auprès du cabinet du ministre pour protester contre ces refus en Seine Saint Denis. Cela a pesé sur les décisions de l'IA, et permis la possibilité de l'étude personnalisée des recours des collègues dans les jours qui viennent.

Bilan des demandes

Les demandes de disponibilité de droit : 135 sont accordées sur 136. Les disponibilités pour convenance : 265 demandes accordées sur 292.

Les détachements : 49 demandes acceptées sur 85.

Les temps partiels de droit tous accordés.

Les temps partiels pour convenance personnelle : 90 demandes acceptées sur 276.

Les temps partiels pour convenance personnelle :L'IA a refusé de répondre ce jour individuellement malgré notre insistance. Par contre, il précise que les recours individuels des collègues seront étudiés avec attention.

- les personnes déjà **en disponibilité** depuis plusieurs années devraient voir leur disponibilité reconduite.
- Par contre, les nouvelles demandes de disponibilité et de détachement cette année ne seraient pas acceptées.

L'IA constate que de nombreux collègues signent des contrats à l'étranger sans se préoccuper de leur détachement qui pourrait ne pas être accordé.

Concernant les demandes pour étude, le SE Unsa a rappelé que le ministère favorisait les reconversions professionnelles. L'IA a répondu que ce n'était pas une priorité pour lui.

Pensez à envoyer les recours (+ copie au SE UNSA) et vos justificatifs rapidement.

Selon l'administration, tous les courriers de refus sont parvenus aux collègues. Si vous n'avez rien reçu, votre demande est donc acceptée. Vous pouvez le vérifier en contactant les services.

L'IA ne donne pas de critères précis. Il sera le seul juge de la gravité des situations. Il rappelle que le fonctionnaire doit répondre aux besoins du service public.

L'IA s'interroge **au sujet des PES** qui demandent des disponibilités, quant à leur sens du service public. Il indique qu'il sera dorénavant précisé aux candidats lors du CRPE qu'il est difficile d'avoir une mutation et de quitter la Seine-Saint Denis.

Toutes les réponses aux temps partiels, disponibilités et détachements, seront données lors de la CAPD du 6 juin.

Commentaire du SE UNSA :

Ce n'est pas la seule rigueur budgétaire qui impose ce choix mais aussi l'idéologie. Les enseignants à temps partiels sont payés proportionnellement au service qu'ils effectuent et dégagent ainsi des supports budgétaires qui pourraient permettre de nouveaux recrutements. Mais, horreur, il n'est pas supportable aux yeux de notre gouvernement d'augmenter le nombre d'emplois puisqu'il faut réduire le nombre de fonctionnaires quelles qu'en soient les conséquences sur les salariés. Ce sont nos acquis sociaux qui sont dégradés.

Le SE Unsa a publiquement déjà tiré la sonnette d'alarme sur ce sujet. En effet, à l'heure où dans les CHS on commence à parler de prévention collective des risques psychosociaux, l'institution néglige les facteurs de risques dans les situations de travail de ses propres salariés, en persistant dans sa politique de suppressions d'emplois et donc de dégradation de l'organisation du travail.

Le mouvement départemental

49% des demandes sont satisfaites cette année contre 58% en 2010.

Commentaire du SE UNSA: le nombre de postes bloqués pour les néo titulaires est à l'origine de cette réduction comme nous l'avions déjà prédit. Ce sont les petits barèmes qui sont les premiers touchés.

ASH double nomination : L'IA constate que des postes ASH sont restés vacants et il souhaite que ce soit des titulaires avec expérience qui occupent ces postes et non des débutants dans le métier. Il annonce qu'il accordera les doubles nominations aux collègues volontaires.

Commentaire du SE UNSA: le SE Unsa est en accord et avait déjà dénoncé les affectations de jeunes collègues en CLISS ou sur des postes de RASED. La grande difficulté scolaire, le handicap exigent un œil exercé.

Nous invitons les volontaires à envoyer un courrier au service du mouvement. Pensez à envoyer le double au SE Unsa 93. Si vous souhaitez connaître les postes vacants, nous contacter : 93@se-unsa.org

CLIN: D'après les services, en raison d'un problème d'encodage, des postes en CLIN n'ont pas été attribués. Un appel d'offre sera envoyé dans les écoles pour pourvoir ceux de Villepinte, et de Neuilly.

Les 2 CLIN volantes départementales seront attribuées en fonction du barème à TD.

Les CLIN itinérantes de Montreuil II, Pantin et Clichy sous bois : les collègues pourraient les obtenir en double nomination.

400 PES seront dans les écoles en 2011/2012 pour 800 écoles soit 1 PES pour 2 écoles. Les services cherchent à répartir géographiquement les stagiaires et éviter qu'ils soient 2 dans une même école. Nous signaler si vous rencontrez ce problème.

Postes sédentarisés Les services précisent : Les enseignants qui occupent des postes sédentarisés mais qui ne sont pas titulaires du CAPA SH, n'ont pas droit au point P puisqu'ils n'ont pas fait fonction de maitre E.

Les questions diverses du SE UNSA

Question 1 : Questions portant sur les refus cette année des temps partiels. Voir le commentaire en haut de page.

Question 2 : Quelle est la date de la "foire aux postes " pour les collègues de la LA de direction? **Réponse de l'IA:** Le 31 mai 2011.

Question 3 : A Bobigny, les collègues de CM2 ont fait passé les évaluations en temps et en heure, mais lorsqu'ils ont voulu faire remonter les résultats, la messagerie ne fonctionnait pas. Donc les résultats n'ont pas pu être transmis. Aujourd'hui, ils apprennent qu'ils ne seront pas payés car les remontées différées ne sont pas acceptées. Pourtant, le travail a bien été effectué. Nous exigeons que ces collègues puissent toucher l'indemnité. Qu'en est il?

Réponse de l'IA : Ils seront bien payés.

Question 4 : Plusieurs collègues ont participé au mouvement et demandaient des postes qui étaient affichés comme vacants sur l'application I PROF en opérant une recherche multi-critères, or tous les éléments du poste n'étaient pas donnés et notamment, s'il était vacant et bloqué (affectation de PES). Or il s'avère que ces postes sont bloqués pour les PES; Donc, ces collègues ont réalisé un mouvement blanc. Quelle réponse leur apportez-vous?

Ne peut on pas faire en sorte que la liste de postes sur I PROF et celle de SSD disponible dans la rubrique "gestion du personnel" du site de l'IA soient les mêmes ?

Réponse de l'IA : les enseignants devront consulter la liste de postes disponibles dans la rubrique "gestion du personnel" du site de l'IA et non celle sur I PROF.

Commentaire du SE UNSA: A ne pas oublier pour l'année prochaine. Nous y veillerons.

Question 5 : Où en est-on du recrutement des aides administratives?

Question 6 : Plusieurs parents nous alertent car le contrat de l'EVS de leur enfant handicapé s'arrête. Les contrats seront-ils reconduits? Ces personnels seront-ils remplacés?

Réponse de l'IA: L'IA nous fait une réponse pour ces 2 questions: Il n'a aucune visibilité sur le ministère du travail qui empêche à nouveau les recrutements via Pôle Emploi.

Commentaire du SE UNSA : Ne soyons pas dupes, en accusant un autre ministère, cela lui permet de faire trainer les recrutements. Nous sommes mi mai et certainement que les recrutements sont prévus pour la rentrée. Cela leur fait gagner 4 mois de contrat au détriment des enfants et des collègues.

Le SE Unsa invite les écoles à adresser une lettre à leur inspecteur d'académie pour demander l'aide administrative ou l'aide à la scolarisation des enfants handicapés et en faire copie au SE Unsa 93. C'est fort de ces demandes que les délégués SE-Unsa pourront faire le siège des préfectures qui détiennent les clés de la mise en œuvre de la politique de l'emploi conformément au protocole de 2006 signé par le seul **SE Unsa.**

Question 7: Situation de deux enseignantes en ULIS dont les heures de synthèse n'ont pas toutes été payées. Quand seront t-elles rémunérées?

Réponse de l'IA : il s'en occupe mais les principaux et proviseurs sont très résistants. **Commentaire du SE UNSA** : Cela fait plusieurs fois que le SE Unsa intervient au sujet des **ULIS**. Si l'IA veut fidéliser ces enseignants spécialisés sur ces postes, il devra régler cette problématique récurrente dans le respect de la loi de 2005. C'est la scolarisation des jeunes handicapés qui en jeu! Nous interviendrons de nouveau à ce sujet.

Question 8 : Quand auront lieu les stages T1 et quelle sera leur durée ?

Réponse de l'IA : Il pense ne pas pouvoir les mettre en place, peut être en juin ??? **Commentaire du SE UNSA** : La formation des jeunes enseignants T1 est sacrifiée en raison des suppressions de postes. Pourtant enseigner est un métier qui s'apprend.

Question 9 : Ascension : Dans plusieurs circonscriptions les IEN n'ont pas eu encore de réponses des maires quant à la question du vendredi 3 juin. Ne serait il pas envisageable que l'on recherche dès septembre un accord départemental à l'instar de ce qui se fait dans le 77 ?

Réponse de l'IA: Il refuse toujours de donner un jour à la Toussaint pour remplacer le vendredi de l'ascension au prétexte que nos élèves ont besoin de tous leurs jours de congé au premier trimestre. On ne trouvera pas de solution avec les 40 maires du 93. **Commentaire du SE UNSA**: cela ne pose pas de souci dans les autres départements.

Question 10 : Des enseignants mis à disposition de la MDPH demandent que leur soit versée une NBI comme mentionné dans leur fiche de poste, avec effet rétroactif depuis leur prise de fonction à la MDPH. Ils demandent l'équité entre les enseignants exerçant les mêmes fonctions. Qu'en est il ? **Réponse de l'IA :** la collègue qui occupe le poste site enfant bénéficie de la NBI. Par contre les autres collègues ont droit aux indemnités particulières.

Question 11: une collègue avec un dossier médical se voit refuser sa demande de travailler à 80% alors qu'elle remplit les conditions précisées lors de la dernière CAPD. Elle a également l'accord du médecin de prévention.

Réponse de l'IA : Il refuse le 80% mais accepte un 75%. Devant notre protestation, son dossier sera réétudié.

Commentaire du SE UNSA : L'IA doit respecter sa parole, nous y veillerons.

Info en bref

Suivi des jeunes enseignants : l'IA indique que le suivi par les maitres formateurs des PES a donné satisfaction et sera reconduit l'année prochaine, soit 4 stagiaires par maitre formateur.

Commentaire du SE UNSA : Le SE Unsa avait voté contre la réforme de la masterisation, le syndicat majoritaire s'était abstenu donnant ainsi carte blanche au ministère.

Pour éviter le pire, le SE Unsa s'était battu pour que le suivi des jeunes puisse être fait par les maitres formateurs car il est inconcevable que ce savoir-faire acquis soit dilapidé. ☐ Le SE-Unsa revendique même l'extension au second degré du dispositif maîtres formateurs. Mais tout n'est pas réglé!

Suite à notre enquête (http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique566), les maitres formateurs disent manquer de temps pour exercer cette mission, une charge de travail plus lourde que l'an dernier, le manque de reconnaissance financière et d'un dispositif d'échange de pratiques. Certains d'entre eux expriment une envie de laisser tomber ! 89 % sont d'accord ou tout à fait d'accord avec les propositions du SE-UNSA en matière de formation

Il est temps que le ministère nous entende, que cette réforme de la masterisation soit modifiée en profondeur.

La prochaine CAPD aura lieu le 6 juin et portera sur les EXEAT.

Isabelle Guigon Elue CAPD pour le SE UNSA 93

